

COMMUNIQUE DU DEFINITOIRE GENERAL RELATIF AU TEMPS FORT DE JUILLET 2023

Le Temps fort de juillet a eu lieu du 3 au 14 juillet 2023 à la Curie générale Sainte Marie Médiatrice à Rome. Une session extraordinaire de travail s'est tenue le 19 juin.

Le Définitoire général, en ouverture, a vécu un temps de narration personnelle pour approfondir les relations mutuelles et partager les vécus de la période passée depuis le dernier Temps Fort; avec le Représentant Légal fr. Nicola RICCARDI, il a traité certaines questions administratives et fiscales concernant le Collège International « St Antoine » de Rome ; il a planifié la rencontre avec les frères qui travaillent pour le Saint Siège , prévue pour le 14 septembre à venir ; il a écouté de fr. Albert SCHMUCKI certaines mises à jour sur la présence dans les Entités de Délégués et Commissions pour la Tutelle des Mineurs et des adultes vulnérables et la relative dotation de certains Protocoles et Politiques pour la Tutelle ; il a pris vision du Document en phase d'édition sur la Tutelle dans la formation initiale et permanente ; il a continué à travailler sur les Statuts particuliers du Définitoire général ; a écouté la Commission prédisposée sur les développements pour la Fraternité à Stratford (Londres); il a écouté fr. David CONVERTINO et Monsieur Peter MAZZEI sur les thèmes du fundraising et de la communication dans les Provinces des USA; il a écouté les mises à jour en matière économique présentées par fr. John PUODZIUNAS, Économe général, à propos du Bilan d'activité 2022 et la Curie, de la Contribution de solidarité 2024, du pool des consultants techniques qui supportent l'administration de la Curie générale, de la Table Saint Antoine à l'Antonianum de Rome et des questions fiscales pendantes; il a continué l'évaluation sur la présence de l'Ordre en Russie et sur la Fondation ; il a rencontré le Conseil de la Fondation OFM Fraternitas sur le Bilan d'activité 2022 de la Fondation ; il a écouté de fr. Claudio DURIGHETTO la présentation de l'opération de la Table de travail pour un Règlement administratif ; il a écouté les mises à jour de fr. Fabio C. GOMES, Directeur de l'Office *Pro Monialibus*, des fr. Daniel RODRIGUEZ BLANCO et fr. Taucen H. GIRSANG, Directeur et Vice-Directeur de l'Office JPIC et de fr. Nikola KOZINA et de fr. Baptist D'SOUZA, Directeur et Vice de l'Office de Développement.

Le Définitoire général:

A élu :

- Le Gouvernement de la nouvelle Province « Notre Dame de Guadeloupe », aux USA (Atlanta).

A nommé :

- Fr. Giulio MICHELINI, Visiteur général de la Province « St Antoine des Frères Mineurs », en Italie (Milan).
- Fr. Luis Augusto FERREIRA LESSA, Visiteur général de la Custodie aut. « Sacré Cœur de Jésus », au Brésil (São Paulo).

A approuvé la rose des candidats à Ministre provincial de la :

Prov. St François « Héraut de la Paix », en Indonésie et Papouasie occidentale (Janyapurna).

Des Entités suivantes, a ratifié les Actes des Élections advenues:

En Chapitre :

- Prov. « SS. François et Jacques », au Mexique (Zapopan).

En Congrès Capitulaire :

- Prov. « S. Paul Apôtre », à Malte (Valletta).
- Prov. « B. Jean Duns Scot », en France et Belgique (Paris).
- Prov. « SS Cyrille et Méthode », en Croatie (Zagreb).
- Prov. séraphique « St François d'Assise », en Italie (Ste Marie des Anges).

Hors Chapitre :

- De Gardiens : Prov. « St Junipero Serra », au Mexique (Tijuana), 1.

A analysé les Rapports en conclusion de la Visite canonique de:

- Prov. « St François Solano », au Pérou (Lima).
- Université pontificale Antonianum, en Italie (Rome).
- Maisons de formation de la Prov. « Assomption B.V.M. », en Bosnie-Herzégovine (Mostar).
- Collège St Isidore, en Italie (Roma).
- Fondation dép. « Notre Dame d'Afrique », au Congo.

A écouté des mises à jour sur:

- Conf. Brésil-Cône Sud , de fr. César KÜLKAMP, Définitiveur de Zone .
- Conf. COMPI et CONFRES, de fr. Cesare VAIANI, Définitiveur de Zone .
- Conf. ESC, de fr. Jimmy ZAMMIT, Définitiveur de Zone.
- EAC et SAAOC, de fr. John WONG, Définitiveur de Zone.
- Cust. dép. « SS. Proto-martyrs du Maroc », au Maroc (Rabat), de fr. Ignacio CEJA JIMÉNEZ, Délégué général.
- Prov. « St François de Quito », en Équateur (Quito), par fr. Ignacio CEJA JIMÉNEZ, Délégué général.

A approuvé, *sub conditione*, les Statuts particuliers ou les Règlements de la:

- Prov. « Verbe Incarné », en Afrique Occidentale (Lomé).
- Custodie de Terre Sainte , en Palestine (Jérusalem).
- Cust. « St François », en Chine (Fengxiang).
- Fondation « Immaculée Mère de Dieu » d'Angola, dépendant de la Prov. « Immaculée Conception B.V.M. », au Brésil (São Paulo).
- Fondation « St François », en Papouasie Nouvelle Guinée.

A nommé:

- Secrétaire général de l'Université Pontificale Antonianum: fr. Efren P. ORTIZ O.
- Membre de la Commission Scotiste: fr. Marko GULIN.
- Les frères de la Fraternité de Stratford (Londres): fr. Stephen SCIBERRAS et fr. Reu GALOY; fr. Michael O'GRADY restera dans la fraternité pour une première période afin d'assurer un fructueux passage de consigne.
- Directeur d' *Acta Ordinis*: fr. Byron A. CHAMANN ANLEU.
- Coordinateurs des nouvelles formes de présence d'Amérique Latine : fr. Gustavo W. MEDELLA, fr. Cesar SOSA, fr. Pablo YESQUEN, fr. Ricardo A. ROQUE FIGUEROA, fr. Eric M. CÁCERES RIVERA.

Il a affronté les pratiques suivantes concernant la variation du statut juridique :
 Suppression des Provinces « Assomption B.V.M. » (Franklin), « St Nom de Jésus » (New York), « Notre Dame de Guadeloupe » (Albuquerque), « St Jean-Baptiste » (Cincinnati) et « Sacré Cœur » (St. Louis), aux USA, pour l'érection de la Province « Notre Dame de Guadeloupe » (Atlanta), aux USA.

- Érection de Maisons filiales: 1.
- Élévation de Maisons filiales à Gardiennats: 1.
- Réduction de Gardiennats à Maisons filiales: 1.
- Suppressions de Maisons : 5.

Il a traité les cas suivants de séparation de l'Ordre:

- Indult d'ex-claustration : 6.
- Indult de sécularisation *ad experimentum*: 3.
- Indult de sécularisation *pure et simpliciter*: 5.
- Indult de dispense des vœux solennels : 6.
- Indult de dispense des charges de l'état clérical et des vœux solennels : 6.

Il a examiné parmi les pratiques déjà en cours et nouvelles:

- Cas de *graviora delicta*: 4.
- Cas de *Contra sextum*: 2.
- Comportements inappropriés : 1.
- Violation du secret sacramental : 1.

Il a traité d'autres pratiques de divers types:

- Concession d'obédience de retour de la mission /service particulier: 1.
- Concession et/ou renouvellement de bourses d'étude : 93.
- Concession de Licences canoniques : 2.
- Dispenses diverses : 2.
- Recours hiérarchique : 2.
- Aliénation immeubles/ex-voto: 1.
- Transfert de Curie Provinciale : 1.
- Ouvertures de Maisons de Noviciat : 2.
- Transferts de Maison de Noviciat: 2.
- Approbations des *Ratio Formationis* d'Entité: 2.
- Protocoles de Tutelle des mineurs et adultes vulnérables d'Entité: 1.

En conclusion, le Définitoire général a évalué le parcours du Temps Fort .

Le Définitoire général encourage toutes les Entités à :

- Se doter de Protocoles et de Politique en matière de Tutelle des mineurs et des adultes vulnérables .
- Donner suite au travail de révision des données du *Schematismus*: la contribution de solidarité sera calculée sur base de ces données.

Le prochain Temps Fort est prévu du 4 au 15 septembre 2023; on rappelle à tous les Secrétariats des Entités de l'Ordre d'envoyer les instances à soumettre au Définitoire général jusqu'à une semaine avant le début des travaux du Temps Fort : les instances parvenues à un autre moment seront renvoyées au Temps Fort successif; on rappelle que le Secrétariat général, durant le mois d'août – mois de fermeture des Offices- travaillera avec un personnel réduit .

À la louange du Christ et du Poverello d'Assise . Amen!

Rome, 21 juillet 2023.

Fr. Antonio M. IACONA, OFM

Secrétaire général